



IMPÔTS CANTONAUX ET COMMUNAUX
AVIS DE TAXATION

N° contribuable :
 N° référence :

Genève, le

PERIODE D'IMPOSITION : Contribuable : 01.01. au 31.12.

ELEMENTS RETENUS PAR L'ADMINISTRATION

REVENU

Code	Nature de la rubrique	Civilité	Commune Pays	Montants admis	Montants pour le taux
11.10	Salaires bruts	Contribuable			
14.30	Revenu mobilier non soumis à l'IA	Contribuable			
91.00	REVENU BRUT				
31.10	Cotisations sociales	Contribuable			
31.12	Cotisations de prévoyance 2e pilier	Contribuable			
31.60	Autres frais professionnels (Frais de repas)	Contribuable			
		Contribuable			
31.70	Frais de déplacements	Contribuable			
		Contribuable			
52.21	Assurance-maladie	Contribuable			
52.22	Assurance-accidents	Contribuable			
55.10	Intérêts chirographaires	Contribuable			
56.20	Frais bancaires	Contribuable			
71.00	Frais médicaux	Contribuable			
52.15	Primes d'assurance-vie et intérêts épargne				
99.00	REVENU TOTAL				

CET AVIS DE TAXATION VAUT POUR ATTESTATION FISCALE